

Décision n° 2019-145 ORGA
du 7 novembre 2019

(Nomination de rapporteurs adjoints
auprès du Conseil constitutionnel)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée
portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu la lettre du vice-président du Conseil d'État en date du
18 octobre 2019 ;

Vu la lettre du Premier président de la Cour des comptes en date
du 22 octobre 2019 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date
du 7 novembre 2019,

D É C I D E :

Article 1^{er}.– Sont nommés rapporteurs adjoints auprès du Conseil
constitutionnel pour la période octobre 2019 - octobre 2020 : Mesdames
Émilie BOKDAM-TOGNETTI, Marie-Astrid NICOLAZO de BARMON,
Messieurs Gilles PELLISSIER, Nicolas POLGE et Romain VICTOR,
maîtres des requêtes au Conseil d'État, ainsi que Monsieur Olivier
FOMBARON, Madame Marie-Aimée GASPARI, Messieurs Grégoire
HERBIN, Nicolas PÉHAU et Guillaume VALETTE-VALLA, conseillers
référendaires à la Cour des comptes.

Article 2.– La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la
République française.

Fait à Paris, le 7 novembre 2019.

Laurent FABIUS